



**ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE –
MANDATURE 2020-2024**

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

*A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 19 Novembre 2020, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du Comité de Direction ».*

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

- Déclare la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 . d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,
 qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 10.3 et 22 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb – sauf le candidat tête de liste qui fait déjà cette déclaration ci-dessus),**
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° F.F.F. <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Président délégué</u> N°2				
<u>Secrétaire Général</u> N°3				
<u>Trésorier</u> N°4				
<u>Arbitre</u> N°5				
<u>Educateur</u> N°6				
<u>Licenciée</u> N°7				
<u>Médecin</u> N°8				
<u>Représentant du</u> <u>football diversifié</u> N°9				
<u>Membre</u> <u>indépendant</u> N°10				

<u>Membre indépendant</u> N°11				
<u>Membre indépendant</u> N°12				
<u>Membre indépendant</u> N°13				
<u>Membre indépendant</u> N°14				
<u>Membre indépendant</u> N°15				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une licenciée, un médecin, un représentant du football diversifié